



Colloque

Vendredi ~ 11 octobre 2024 ~ 8h45

LES RÉGRESSIONS JURISPRUDENTIELLES DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?



Programme / Inscription :

https://transversales.net/inscription/?event_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb



Université Lyon 2
Palais Hirsch - Grand Amphi
18 Quai Claude Bernard, Lyon 7e

Direction Scientifique :

Aurélia Schahmaneche, Professeure de droit public à l'Université Lyon 2

Les régressions jurisprudentielles de la Cour européenne des droits de l'homme : de quoi parle-t-on exactement ?

Colloque du vendredi 11 octobre 2024 – Université Lumière Lyon 2
Grand Amphithéâtre



Si elle peut être au service de l'expansion des droits et des garanties, l'interprétation de la Convention EDH délivrée par la juridiction de Strasbourg peut également témoigner d'un retour en arrière ou, pour reprendre le terme choisi pour ce colloque, d'une régression. Depuis plusieurs années, les observateurs de la jurisprudence européenne mettent d'ailleurs davantage en exergue ces replis ou reculs dans le niveau de protection des droits et/ou libertés octroyé à l'individu. Mais de quels replis ou reculs est-il vraiment question ? Pour autant qu'il s'agisse bien de cela, que disent-ils du système conventionnel et de l'office de celle que l'on se plaît à qualifier justement de « conscience de l'Europe » ? Comment les analyser ? Dans un contexte qui reste fortement marqué par la défiance et la remise en cause régulière de ce que représente et produit la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de sa compétence consultative et de sa compétence contentieuse (ce qui explique peut-être partiellement les régressions en question), réfléchir plus avant sur ce sujet, qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble en langue française, apparaît essentiel ; ne serait-ce que pour éviter les clichés et les raccourcis. Partant de la jurisprudence de la Cour dans son ensemble, de sa pratique interne mais aussi de la manière dont le système conventionnel est perçu par l'auditoire, le présent colloque se fixe donc différents objectifs : préciser la signification de la notion même de « régression jurisprudentielle » de la juridiction de Strasbourg, déterminer les contours desdites régressions, vérifier si elles sont effectivement plus fréquentes que par le passé, identifier leurs vices et vertus ou encore mesurer les écueils et enjeux qui entourent leur critique.

OUVERTURE

8h45 Allocutions

Adrien BASCOULERGNE, Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié ; Valérie GOESEL-LE BIHAN, Directrice de l'Unité de Recherche en droit Transversales.

RAPPORT INTRODUCTIF

9h00 *Aurélia SCHAHMANECHE, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2*

MATINEE

1. De quelques déclinaisons matérielles de la régression

→ sous la présidence de *Frédéric KRENC, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

a. Identification des principaux domaines

9h30 Les droits de procédure

Laure MILANO, Professeure de droit public à l'Université de Montpellier

9h45 Les libertés de la pensée et les libertés de l'action sociale et politique

David SZYMCAK, Professeur de droit public à Sciences Po Bordeaux

10h00 Les droits des étrangers

Marion LARCHE, MCF en droit public à l'Université Paris 1

10h15 La privation de liberté

Fabien MARCHADIER, Professeur de droit privé à l'Université de Poitiers

10h30 Discussion

10h45 Pause

b. Table ronde : « Le regard des praticiens »

11h00 Le juge interne

Florence MERLOZ, conseillère référendaire à la Cour de cassation

Clément MALVERTI, Maître des requêtes au Conseil d'Etat

11h30 L'avocat

Laurent PETTITI, Avocat au Barreau de Paris, Président de la Délégation des barreaux de France

11h45 Le juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Frédéric KRENC et Mattias GUYOMAR, juges à la Cour européenne des droits de l'homme

12h00 Discussion

12h15 Pause déjeuner

APRES-MIDI

2. Les facteurs déterminant la régression

→ sous la présidence de *Valérie GOESEL-LE BIHAN, Professeure de droit public à l'Université Lumière Lyon 2 et Directrice de l'Unité de Recherche en droit Transversales*

14h00 Les facteurs internes à la Cour européenne des droits de l'homme

Thibaut LARROUTOU, MCF en droit public à l'Université Paris 1 et ancien référendaire à la Cour

14h20 Les facteurs externes à la Cour européenne des droits de l'homme

Peggy DUCOULOMBIER, Professeure de droit public à l'Université de Strasbourg

14h40 Discussion

3. Les modes et modalités d'expression de la régression

→ sous la présidence de *Mattias GUYOMAR, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

14h55 Les différents styles de régression observables

Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2

15h15 Les techniques de motivation mobilisées à l'appui de la régression

Frédéric SUDRE, Professeur émérite de droit public à l'Université de Montpellier

15h35 Discussion

15h55 Pause

4. Les écueils et enjeux de la critique de la régression

→ sous la présidence de *Mattias GUYOMAR, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

16h15 La nécessité d'une approche globale de la jurisprudence

Sébastien VAN DROOGHENBROECK, Professeur à l'Université de Saint-Louis

16h35 L'opportunité de contrôler le discours portant sur les régressions

Mustapha AFROUKH, MCF HDR en droit public à l'Université de Montpellier

PROPOS CONCLUSIFS

16h55 *Laurence BURGORGUE-LARSEN, Professeure de droit public à l'Université Paris 1*

https://transversales.net/inscription/?event_id=FT7Avmd3PNN5CkNDb